



Siege social et etablissement secondaire

Par Visiteur

Bonjour

Mes parents ont une entreprise basé. Le siège social est à Beziers et l'établissement secondaire est basé à Narbonne. Le siège social a du mal a survivre, nous sommes couvert de dettes et nous n'arrivons plus payer les fournisseurs et frais. Le centre de Narbonne lui fonctionne mieux. Nous aimerions donc pouvoir fermer l'entreprise de Beziers et conserver celui de Narbonne et donc le transformer en une seule entreprise.

Il y a un numéro de siret identique sauf les 2 derniers chiffres. Devons-nous recreer l'entreprise et donc repayer 7500?. combien cela nous couterait donc de fermer le siege et de conserver l'etablissement secondaire.

nous sommes dans le desespoir de ne pas nous en sortir et de nous retrouver sans rien, nous avons tout mis dans cette société.

merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande

Par Visiteur

Bonjour ,

Si l'établissement de Narbonne est une succursale de l'établissement de Beziers, autrement dit, si elle n'a pas une personnalité morale distincte de la société mère, vous êtes dans l'obligation de recréer une autre société si vous voulez séparer les deux entités.

En revanche, si vous souhaitez seulement fermer l'établissement de béziers après avoir convenablement régler l'intégralité de vos dettes, pour ne plus qu'exploiter l'établissement de Narbonne, la création d'une nouvelle société est en revanche inutile.

Il vous suffit de fermer votre entreprise de Béziers en remplissant les formulaires nécessaires auprès du greffe du tribunal de Commerce.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.